

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services  
de la navigation aérienne*

### Arrêté du 29 avril 2010 fixant la composition du jury de l'examen de la première qualification, au titre de l'année 2010, du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

NOR : DEVA1011617A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2006 portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Vu la note du 15 janvier 2010 ouvrant au titre de l'année 2010, l'examen de la première qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de l'examen de la première qualification prévue pour l'accès au grade de technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale en 2010 est fixée comme suit :

M. VILLEMONT Bruno, président, IEEAC, DSNA/SDRH ;  
Mme COLONNA Emmanuelle, vice-présidente, IEEAC, DSNA-SDRH ;  
M. VILLEROUX Claude, vice-président, IEEAC, SIA-PUB ;  
M. AUDOUARD Serge, TSEEAC, DTI ;  
M. BERT Jean-Paul, TSEEAC, SNA-SO ;  
M. BESSE Philippe, TSEEAC, DSAC-NO-OH ;  
M. BLANCHECOTTE Jean-Daniel, IEEAC, DSNA-SDRH-TG ;  
M. BOILEAU Patrick, TSEEAC, DSAC-NE ;  
M. BRANDY Pascal, TSEEAC, SNA-CE ;  
M. COPY Daniel, TSEEAC, SNA-RP-ORY-SE ;  
M. DALIGAUD Eric, IEEAC, DTI ;  
M. EMONET Jean-Jacques, TSEEAC, SNA-CE ;  
M. FINIZIO Michaël, TSEEAC, DO ;  
M. BURGUN Christian, AC-DD, DSAC-NE ;  
M. BINARD Daniel, TSEEAC, DTI-SDSO ;  
M. PONGIBAUD Pascal, TSEEAC, SNA-NE ;  
Mme GERMAIN Sophie, IEEAC, DSAC-NO-AIQ ;  
M. GRAS Pierre, TSEEAC, SNA-RP-ORY-AG ;

M. HEURTIER Sebastien, IEEAC, DO ;  
M. ILLOUZ Ilan, IEEAC, SG-CEDRE ;  
M. LEBRUN Jean-Pierre, TSEEAC, SNA-RP CDG ;  
M. LENTIN Alain, TSEEAC, DSNA-SDRH-TF ;  
Mme LIABASTRES Evelyne, Ch. Affaires, DSAC-PN-FOR ;  
M. MARTY Alain, TSEEAC, SIA-QFP ;  
M. MAURICE Thierry, TSEEAC, DSAC-CE ;  
M. QUESSADA François, ATT AD, CRNA-N ;  
M. REVERDY Patrice, TSEEAC, DSAC-NE ;  
M. SAILLA Laurent, TSEEAC, CEDRE ;  
M. SIMENTERRE Bernard, TSEEAC, CRNA-SO ;  
M. THEODORE Michel, TSEEAC, DSAC-MEAS ;  
M. VADIVÉLOU Siva, ICNA, SNA-OI ;  
Mme VERDIER Brigitte, IPEAC, DSAC.

#### Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 29 avril 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*Le sous-directeur des ressources humaines,*  
O. CHANSOU